

LETEMPS.

Comment la lutte contre les mines s'est imposée comme une priorité humanitaire

L'ambassadeur Martin Dahinden va quitter, après quatre ans, la direction du Centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG) pour reprendre une nouvelle fonction au sein du Département fédéral des affaires étrangères. Il a prononcé jeudi un discours d'adieu qu'il a synthétisé dans le texte que nous publions ci-dessous.

Martin Dahinden
Vendredi 2 juillet 2004

Il faisait chaud et humide. Tout autour, on entendait les stridulations des insectes. J'étais là, entouré de piquets de toutes les couleurs; il y avait des jalons, des parasols, des petits tas de terre et de pierres, des outils de démineurs... Le tout ressemblait à une œuvre d'art moderne.

Soudain, une pensée me vint à l'esprit: que dirait un chercheur d'une espèce capable de laisser derrière elle un tel champ de bataille? Quel serait son jugement sur la culture guerrière, les tueries et la survie au XXe et à l'aube du XXIe siècles? Quel jugement porterait-il sur l'ingéniosité et la mentalité de cette espèce?

Ces questions n'ont pas cessé de me hanter et m'ont poursuivi dans les champs de mines du Triangle d'or, de la piste Ho Chi Minh, des frontières du Moyen-Orient, des Balkans, du Nicaragua ou de la Colombie. Alors que mes collègues étaient absorbés par leur travail, l'emploi des sondes et des fléaux, je ne pouvais m'empêcher de penser à cette étrange sémiotique de la violence. Les traces silencieuses et cruelles laissées par les mines terrestres étaient autant de témoignages de l'horreur et de la souffrance humaine, elles étaient également révélatrices des intentions politiques et des mentalités, du manque de respect de plus en plus flagrant pour les principes humanitaires durant les conflits armés, et les nouvelles formes de guerre.

Depuis la fin de la guerre froide, des groupes rebelles se sont transformés en des structures évoluant entre le banditisme, le crime organisé et l'action politique. Ceux qui avaient perdu l'ambition de former un jour un gouvernement légitime ont très vite manifesté un mépris total pour le droit humanitaire et les droits de l'homme. Dans ce contexte, les mines antipersonnel étaient un moyen facile de mutiler d'autres ethnies, d'empêcher le retour des personnes déplacées dans leur communauté, ou encore de s'arroger le droit de vie ou de mort sur autrui. C'est ainsi que l'usage des mines terrestres se répandit et aujourd'hui la physionomie de ces champs de mines, témoins muets de ces atrocités, diffère totalement de celle des champs de mines militaires classiques. Il était donc urgent de mettre au point une méthodologie entièrement nouvelle pour prévenir les accidents, effectuer des relevés et déminer. Cette méthodologie a mis en œuvre des moyens tels que la gestion des risques ou les chiens détecteurs de mines.

Cette nouvelle manière de faire la guerre a non seulement changé la physionomie des chantiers sur lesquels travaillent les démineurs, mais aussi plus généralement, tout l'environnement de travail dans

les pays affectés par les mines. Le déminage humanitaire souffre de ces mêmes maux qui affligent les organisations humanitaires: longtemps après la fin des conflits armés, la sécurité demeure précaire tant il est facile de se procurer des armes de petit calibre et tant la dislocation des liens sociaux et le manque de perspectives pour les individus sont grands.

Lorsque les mines terrestres devinrent un thème central des négociations internationales durant la première partie des années 90, la question était dominée par des considérations classiques militaires ou de politique de sécurité. Afin de sortir de l'impasse, il fallut traiter les mines antipersonnel en tant que problème humanitaire plutôt que militaire et technique.

Il y eut d'intenses négociations. Pourtant, les délibérations sur les instruments du droit humanitaire, les travaux de la Conférence de désarmement ou ceux des Nations unies ne furent pas à l'origine du succès. La véritable percée provint d'un processus innovant et de méthodes de travail originales. Je suis convaincu que nous avons réussi parce que nous avons insisté sur l'aspect humanitaire de la crise, et parce que nous avons adopté une méthode atypique et interdisciplinaire. A mon avis, ces deux derniers aspects sont riches d'enseignements pour tous.

Le Comité international de la Croix-Rouge et des centaines d'organisations non gouvernementales, regroupées sous l'égide de la Campagne pour interdire les mines antipersonnel, contribuèrent grandement à sensibiliser le public et à mettre la question à l'ordre du jour. Quant aux gouvernements, ce ne sont pas les grandes puissances qui furent le fer de lance du projet, mais des pays plus petits comme le Canada, la Norvège, l'Afrique du Sud, le Mexique, la Belgique, l'Autriche et la Suisse. Malgré un écho très favorable dans le public, la plupart des pays ne considéraient pas la question des mines terrestres comme une priorité politique, et ce genre de situation laisse en général une grande liberté d'action aux fonctionnaires en charge. Un grand nombre de responsables et de diplomates eurent des difficultés au sein de leurs administrations pour faire prévaloir leur point de vue et durent même prendre des risques lorsque les conséquences de leurs décisions dépassaient les limites de leurs instructions. Très tôt, les nouvelles technologies de communication des années 90 furent mises à profit, et permirent de créer des réseaux d'échanges et de travailler beaucoup plus rapidement que les administrations traditionnelles.

Ces méthodes de travail particulières ne disparurent pas avec la ratification de la Convention. Au contraire! Elles furent même intégrées au processus d'application de ses dispositions. Les réunions intersessionnelles, ouvertes à tous et traitant des questions relatives à l'application de la Convention, en sont un bon exemple. Un autre exemple est l'Observatoire des mines, compilation annuelle de rapports rédigés par des chercheurs de diverses ONG, et outil original pour surveiller si les dispositions de la Convention ont été respectées. Enfin, il faut citer le mandat confié par les Etats parties au Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) pour tenir le rôle de secrétariat de la Convention, fait unique pour une fondation privée.

Avant la fin de cette année et cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la première Conférence de révision se tiendra à Nairobi (du 29 novembre au 3 décembre). Lors de cette Conférence, appelée Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, les Etats parties examineront le fonctionnement de la Convention; ils réaffirmeront sans aucun doute leur engagement politique pour éliminer les mines antipersonnel dans le monde et ils conviendront d'un plan d'action pour l'avenir.

Assurément, le bilan général de ces cinq dernières années sera positif. L'entrée en vigueur de la Convention s'est faite en un temps très court et ses dispositions sont bien respectées. Certaines grandes

puissances ne figurent pas encore au nombre des signataires, mais leur comportement est tout de même influencé par le puissant courant contre l'emploi des mines antipersonnel. D'énormes stocks de mines ont été détruits, le commerce licite a pratiquement disparu, le déminage des zones dangereuses est en bonne voie. Cependant, nous sommes loin d'être au bout de nos peines. Les générations à venir auront la rude tâche de poursuivre la lutte contre les mines terrestres, et surtout d'aider les victimes de ces mines. Il faudra également garder cette question à l'ordre du jour et sensibiliser le public sans relâche. Le CIDHG s'engage à renforcer davantage son rôle de formateur en matière de déminage humanitaire et à promouvoir le développement des capacités et l'autonomie locale.